

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
Secteur Haguenau / Saverne**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR

Séance du vendredi 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize février à dix heures et trente minutes, le Comité Directeur s'est réuni, sous la présidence de M. Philippe SPECHT.

Sont présents :

Délégués Titulaires des Collectivités adhérentes :

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU** : Mme Christine HEITZ.
MM. Philippe SPECHT, Patrick WIRTH, Alain BIETH, André ERBS, Alain WACK,
Clément JUNG, Daniel KLIEBER, Jean-Michel BAEHL, Michel FICHTER.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN** : MM. Marc MOSER, Jacky NOLETTA, Damien HENRION.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN** : Mme Cécile BRAUN.
MM. Jean-Georges HAMMANN, Daniel LENGENFELDER, Jean-Luc ECKART.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN** : MM. René STUMPF, Jacky KELLER, Michel GEORG.
- **SMICTOM DE SAVERNE** : MM. Joseph CREMMEL, Daniel BURRUS, Denis HITTINGER, Christian DORSCHNER, Daniel GERARD.

Délégués absents excusés :

Mmes Marie-Claude PAULEN (représentée par son suppléant M. Eric JEUCH), Céline HOERTH, Carine OBERLE. MM. Dominique GERLING (représenté par son suppléant M. Bernard ADE), Pierre GROSS, Rémy BUBEL (pouvoir à M. René STUMPF), Hans DOEPPEN.

Y assiste en outre :

Carole SCHERER.
Christian HEY.
Jean-Eudes KESSENHEIMER.

A 10h30 le Président Philippe SPECHT ouvre la séance du Comité Directeur en remerciant toutes les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation de cette réunion.

Le quorum étant atteint, le Président propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. André ERBS, délégué de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
COMITE DIRECTEUR DU 18 DECEMBRE 2025**

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 18 décembre 2025.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, **le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.**

3. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique est devenu, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

M. CREMMEL commente le projet de Compte Financier Unique article par article et informe les membres que ce projet a été examiné, en détail, par la Commission Finances réunie le 9 février dernier.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	13 608 337,96€
Recettes réalisées :	16 337 711,33€
Excédent de fonctionnement 2025 :	2 729 373,37€
Excédent de fonctionnement reporté :	3 917 788,96€
Excédent global de fonctionnement :	6 647 162,33€

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	601 268,76€
Recettes réalisées :	450 163,97€
Déficit d'investissement 2025 :	151 104,79€
Excédent d'investissement reporté :	2 028 629,85€
Excédent global d'investissement :	1 877 525,06€

Résultat de clôture :

Excédent cumulé global :	8 524 687,39€
--------------------------	---------------

Le Comité Directeur, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires l'invite à quitter la salle. Pour l'approbation du CFU, le Comité Directeur est placé sous la présidence de M. Clément JUNG, délégué de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, doyen d'âge.

Le Président du SMITOM ayant quitté la salle, M. Clément JUNG résume le Compte Financier Unique en cumulant les déficits et les excédents, demande s'il reste des questions, ce qui n'est pas le cas, et met au vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Le Comité Directeur, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, et après avoir délibéré, à l'unanimité ;

DONNE acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le CFU de l'exercice 2025.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Selon le Compte Financier Unique, et suite aux propositions du Comité Directeur du mois de décembre, du Bureau du mois de janvier et de la Commission Finances du mois de février, M. CREMMEL propose de profiter du résultat exceptionnel de 2025 pour affecter en réserve-investissement 1M€ de plus que les 2M€ envisagés en décembre 2025 et donc d'affecter les excédents de l'exercice 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025 : 6 647 162,33€

Affectation en réserve – Investissement (article 1068) 3 000 000,00€

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002) 3 647 162,33€

Excédent d'investissement reporté (article 001) : 1 877 525,06 €

Le Président informe les membres que des travaux sont prévus à l'ISDND de Weitbruch et que de nouveaux travaux sont à prévoir à l'usine d'incinération. En effet, suite à la forte augmentation du risque incendie dans le monde du traitement des déchets (UVED et Centres de Tri), liée à la multiplication des déchets équipés de piles et batteries au Lithium, SUEZ a présenté au SMITOM les nouvelles exigences de ses assureurs qui menacent de ne plus couvrir le risque incendie de l'UVED si des travaux supplémentaires de protection ne sont pas réalisés et en particulier si la fosse de déchets n'est pas protégée par l'installation d'un « déluge » et donc d'une réserve d'eau de 600m3. EVNA a commencé à étudier les travaux nécessaires et le SMITOM attend une première estimation qui pourrait se situer entre 500 000 et 860 000€.

De plus, un établissement comme le SMITOM, avec son usine de valorisation énergétique des déchets et les réglementations toujours plus draconiennes, a besoin de réserves en section d'investissement, comme l'ont montré les travaux de 2005 et 2018.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025 : 6 647 162,33€

Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 3 647 162,33€

Article 1068 (affectation en réserve) : 3 000 000,00€

Article 001 (excédent d'investissement reporté) : 1 877 525,06€

5. BUDGET PRIMITIF 2026

Le Président laisse la parole à M. CREMMEL qui présente aux délégués le Budget Primitif de l'exercice 2026. Cette proposition a été examinée par la Commission Finances réunie le 9 février dernier.

Ce Budget Primitif 2026 est proposé en équilibre pour les montants suivants :

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 709 267,33€
---	-----------------------

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 135 292,39€
--	----------------------

Soit un montant total de	24 844 559,72€
---------------------------------	-----------------------

Cette proposition de Budget Primitif tient compte :

1. de quelques reports de la section d'investissement de l'exercice 2025 qui ont été épurés des restes à réaliser de travaux terminés ;
2. de l'affectation de 3 000 000€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
3. de l'excédent d'investissement cumulé de 2025 ;
4. de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2025 ;
5. de l'inscription de provisions d'un montant de 184 000€ pour la post-exploitation de l'ISDND de Weitbruch ;
6. des tarifs proposés et validés lors du Comité Directeur du 18 décembre 2025 ;
7. d'une facturation des refus des recyclables du porte à porte aux EPCI de collecte membres estimée à 900 000€.

M. CREMMEL propose d'autre part de fixer un taux de 7,5%, par section, pour la fongibilité des crédits.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2026, chapitre par chapitre, ainsi présenté,

FIXE un taux de 7,5%, par section, pour la fongibilité des crédits.

6. MISE A JOUR DU RIFSEEP

Le Président rappelle aux membres qu'une nouvelle mise à jour du RIFSEEP a été soumise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour y intégrer la fonction de directeur général adjoint ainsi que le cadre d'emplois de rédacteur, avec les plafonds et planchers identiques à ceux des fonctionnaires de l'Etat.

Après un premier avis du Comité Social Territorial (avis défavorable du collège des représentants du personnel qui critiquent la part CIA, et avis favorable du collège des élus), le même projet avait été retransmis, avec les justifications, et le CST a émis un deuxième avis le 11 février, identique au premier.

Le Président propose donc de valider cette mise à jour du RIFSEEP du SMITOM.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise à jour du RIFSEEP du SMITOM (document en annexe) ;

DECIDE d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées en annexe ;

DECIDE d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées en annexe ;

DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet après délibération exécutoire du Comité Directeur du SMITOM ;

DECIDE que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;

AUTORISE le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis en annexe ;

AUTORISE le Président à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues en annexe ;

DECIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

PJ : Document de mise à jour du RIFSEEP ;
Annexe 1 – Répartition des emplois par groupes de fonctions ;
Annexe 2 – Grille des sous-indicateurs pour apprécier l'engagement professionnel et la manière de servir.

7. CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Le Président rappelle aux membres que Christian HEY, Directeur Général du SMITOM, partira à la retraite fin juillet 2026 et que Jean-Eudes KESSENHEIMER, ingénieur principal, a été embauché pour lui succéder après une période de transition en qualité de Directeur Général Adjoint dans un premier temps.

Le Président propose donc de créer le poste de Directeur Général Adjoint.

Cette création de poste fonctionnel de DGA est possible car le SMITOM est assimilé à une commune de 20 000 à 40 000 habitants (délibération du 30 septembre 2007).

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste de Directeur Général Adjoint.

8. BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2025 ET PLAN D'ACTIONS DE COMMUNICATION 2026

Le Président laisse la parole à M. WIRTH, Vice-Président chargé de la communication, qui présente le bilan des actions de communication menées en 2025 et le plan d'action de communication pour 2026.

M. WIRTH précise aux membres que ces documents ont été examinés par la Commission Communication qui s'est réunie le 30 janvier dernier.

1. Bilan des actions de communication réalisées en 2025

La plupart des actions habituelles ont été reconduites : animations scolaires, visites (surtout de l'usine **evna**), promotion du compostage domestique, réseaux sociaux.

Les visites de l'usine **evna** et les animations scolaires ont légèrement baissé (mais 2023 et 2024 étaient « exceptionnelles »), et elles restent supérieures à toutes les années précédentes. La JPO a été une réussite (200 scolaires, 300 visiteurs grand public et 70 invités).

La coopération sur le terrain entre les ADT des EPCI de collecte membres et l'ADT du SMITOM, déjà bien en place, est devenue une règle pour la plupart des actions de terrain.

Le Gang des Cétoines a participé à plusieurs événements nationaux autour du compost.

L'équipe du SMITOM était présente sur 2 manifestations : Destination Nature à Sessenheim et Basse-Zorn à l'An Vert à Weyersheim.

Les dépenses de communication ont baissé à 40 911 € soit 0,18€ par habitant contre 59 542 € en 2024, en grande partie parce que le SMITOM a versé moins de soutiens à la communication à ses adhérents, et sont inférieures aux soutiens perçus (68 617€ soit 0,24€ par habitant). Pour rappel, les soutiens Citeo sont plafonnés par la population, contrairement à Refashion et Ecosystem (actions réalisées).

2. Propositions d'actions de communication pour 2026

En 2026, le SMITOM prévoit de poursuivre la communication en place : animations scolaires, visites des installations, expositions, réseaux sociaux, contrôles (avec les collectivités de collecte) et communication sur les consignes de tri, notamment les imbriqués, animations compostage.

En plus de ces actions « récurrentes », le service communication propose d'acheter du matériel supplémentaire pour compléter les outils de la salle de visite « verte » (consacrée au tri et au recyclage). La salle est actuellement équipée d'un jeu de tri et de 2 vitrines où sont exposés des échantillons des matières premières secondaires issues de la transformation des déchets du bac jaune.

L'étape du centre de tri n'est expliquée que par quelques photos, ce qui n'est pas toujours suffisant pour permettre de comprendre certaines consignes, comme le fait de ne pas imbriquer les déchets, de ne pas déchirer le papier...

Des tables de tri reconstituant les étapes du centre de tri (trommel, table à vibrations...) sont proposées à la commission communication. Les plateaux peuvent facilement être déplacés et servir lors de tenues de stands d'information sur des manifestations extérieures à **evna**.

Le prix et la surface nécessaire étant importants, la commission valide le fait de prendre 3 tables, après avoir précisément simulé la place occupée dans la salle verte.

Le service communication continue à réaliser des contenus, et à partager ceux des différents partenaires (Citeo et autres éco-organismes) sur Facebook, éventuellement Instagram. Une des limites est que le SMITOM a pour seule compétence le traitement des déchets, et sera toujours moins consulté qu'une collectivité qui apporte des informations sur divers thèmes (le tourisme, l'enfance...).

La commission communication demande également à rendre les EPCI adhérents au SMITOM attentifs à partager les contenus.

Concernant la communication « interne », une rencontre ADT sera renouvelée et des visites des sites de traitements seront proposées aux nouveaux élus des conseils municipaux après les élections.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du bilan des actions de communication réalisées en 2025,

PREND ACTE du calendrier prévisionnel des actions de communication pour l'exercice 2026.

9. INFORMATIONS DIVERSES

a) Achat terrain – Plateforme de compostage de Bischwiller

Le Président rappelle aux membres que par délibération du 8 décembre 2023, le Comité Directeur a approuvé la signature d'un bail civil avec la Ville de Bischwiller d'un terrain de 2,29 hectares jouxtant la plateforme de compostage de Bischwiller et indispensable à son fonctionnement, assorti d'un pacte de préférence au SMITOM pour l'achat du terrain, aux conditions ci-après :

- Loyer annuel de 22 913€ indexé à partir de la 6ème année,
- Pacte de préférence pour la vente au profit du SMITOM, valable jusqu'au 31 décembre 2028,
- Les loyers perçus seront déduits du prix de cession,
- Prix de cession de 784 129€, augmenté des frais de notaire.

Ce prix de cession était conditionné au reclassement au plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Haguenau de N6 à UX.

Le PLUi de la CA de Haguenau a été approuvé le 11 décembre 2025 et le terrain cadastré section 80 parcelle n° 214, d'une surface de 229,15214 ares y est classé en UXd (tissu économique à vocation dominante d'industrie et artisanat).

Le SMITOM a donc reçu le 30 janvier une proposition de vente de ce terrain par la Ville de Bischwiller aux conditions mentionnées au bail civil signé (784 129€ diminué de 2 fois 22 913€ soit 738 303€).

L'achat de ce terrain par le SMITOM est donc maintenant possible, au montant de 738 303€. Les actes sont en cours d'élaboration par le notaire pour signature.

Le Comité Directeur PREND ACTE de cette communication.

10. DIVERS

Le Président informe les membres que la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL sera remise à Mmes SCHERER et KOLMER.

M. HAMMANN intervient pour relater la petite mésaventure qui lui est arrivée en fin d'année. Il souhaite notamment remercier M. BIETH et le service de cardiologie de l'hôpital civil de Haguenau.

M. BIETH remercie M. HAMMANN pour ces bons mots. Il en profite pour indiquer à l'assemblée qu'il a vécu au SMITOM 3 mandats d'exception avec un SMITOM bien ordonné et bien géré. Il a également apprécié les réunions mensuelles à l'ISDND de Weitbruch.

M. JUNG intervient également pour remercier le Président, ses collègues élus, ainsi que les équipes du SMITOM pour les 12 années qu'il a passé au SMITOM et qui se sont toutes déroulées dans un climat serein et constructif (texte intégral en pièce jointe).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun délégué ne souhaitant intervenir, le Président remercie toute l'assemblée, clôt la séance et invite les délégués à partager le repas annuel traditionnel.

Fin de la séance : 11h45